



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 26 janvier 2026

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET MÉTROPOLITAINES 2026 : PRISE DES CANDIDATURES

En amont des élections municipales et métropolitaines des 15 et 22 mars, il convient de préciser les périodes de dépôt et la composition des dossiers de déclaration de candidatures qui diffèrent selon le type d'élection, et même selon la typologie des communes s'agissant des municipales.

Le dépôt des dossiers de déclaration de candidatures se fait obligatoirement en présentiel par le candidat tête de liste ou son mandataire. Deux personnes maximum par liste pourront être accueillies sans rendez-vous à l'adresse suivante :

*Préfecture du Rhône
Salons de la préfecture – Bâtiment Liberté
18 rue de Bonnel – 69 003 Lyon*

Pour les élections municipales :

- Les périodes de dépôt de dossiers sont les suivantes :

1^{er} tour : du 9 au 25 février 2026, de 9 h à 15 h et le 26 février 2026, de 9 h à 18 h.

2nd tour : le 16 mars 2026, de 14 h à 18 h et le 17 mars 2026, de 9 h à 18 h.

Pour en savoir plus, les candidats peuvent consulter le site de la préfecture du Rhône :

<https://www.rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections-et-citoyennete/Elections-politiques/Elections-locales/Elections-municipales-2026/Candidatures/Ou-et-quand-deposer-sa-candidature>

- Les modalités de candidature varient selon la typologie de la commune en distinguant :

- Lyon et ses 9 arrondissements
- Les communes situées dans la métropole de Lyon
- Les communes hors de la métropole de Lyon, de moins de 1 000 habitants
- Les communes hors de la métropole de Lyon, de 1 000 habitants et plus

Pour chaque situation, les règles applicables et les pièces à fournir sont spécifiques et précisées sur le site de la préfecture du Rhône :

<https://www.rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections-et-citoyennete/Elections-politiques/Elections-locales/Elections-municipales-2026/Candidatures/Composition-du-dossier-de-candidature>

Pour les élections métropolitaines :

- Les périodes de dépôt de dossiers sont les suivantes :

1^{er} tour : du 9 au 16 février 2026, de 9 h à 15 h et le 17 février 2026, de 9 h à 18 h.

2nd tour : le 16 mars 2026, de 14 h à 18 h et le 17 mars 2026, de 9 h à 18 h.

Pour en savoir plus, les candidats peuvent consulter le site de la préfecture du Rhône :

<https://www.rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections-et-citoyennete/Elections-politiques/Elections-locales/Elections-metropolitaines-2026/Candidatures/Ou-et-quand-deposer-sa-candidature>

- Les règles applicables à la composition des dossiers de déclaration de candidature sont précisées dans la rubrique dédiée aux élections métropolitaines, sur le site de la préfecture :

<https://www.rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections-et-citoyennete/Elections-politiques/Elections-locales/Elections-metropolitaines-2026/Candidatures/Composition-du-dossier-de-candidatures>

Cabinet de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes

Sophie BERNARD
Tél : 06 49 52 23 45
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr
Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème
En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82